



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2858

24 avril 1989

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2858e SEANCE

Tenue au Siège, à New York  
le lundi 24 avril 1989, à 16 h 45

Président : M. BELONOGOV

(Union des Républiques  
socialistes soviétiques)

Membres : Algérie  
Brésil  
Canada  
Chine  
Colombie  
Ethiopie  
Etats-Unis d'Amérique  
Finlande  
France  
Malaisie  
Népal  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Sénégal  
Yougoslavie

M. DJOUDI  
M. ALENCAR  
M. FORTIER  
M. LI Luye  
M. PEÑALOSA  
M. TADESE  
M. PICKERING  
M. TORNUDD  
M. BLANC  
M. HASMY  
M. RANA  
  
M. BIRCH  
Mme DIALLO  
M. PEJIC

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui conformément à l'accord intervenu au cours de consultations antérieures du Conseil.

A l'issue des consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom des membres du Conseil :

"Les membres du Conseil de sécurité, gravement préoccupés par les souffrances qui résultent pour les populations civiles de l'aggravation de la situation au Liban, réaffirment leur déclaration du 31 mars dernier par laquelle ils demandaient notamment à toutes les parties de répondre favorablement aux appels lancés en faveur d'un cessez-le-feu effectif.

Ils renouvellent leur plein appui à l'action menée par le Comité ministériel de la Ligue des Etats arabes dirigé par S. E. Cheik Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, Ministre des affaires étrangères du Koweït, en vue de mettre un terme aux pertes de vies humaines, de soulager les épreuves de la population libanaise et de parvenir à un cessez-le-feu effectif indispensable à un règlement de la crise au Liban.

Ils invitent le Secrétaire général, en liaison avec le Comité ministériel de la Ligue arabe, à déployer tous ses efforts et à prendre tous les contacts utiles en vue de parvenir à ces mêmes objectifs."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.